

Ce résultat est la meilleure réclame que la compagnie puisse désirer. Elles sont peu nombreuses, en effet, les compagnies d'assurance qui peuvent se présenter devant le public pour lui affirmer qu'elles ont remboursé jusqu'au dernier sou le montant des réclamations pour pertes occasionnées par les incendies. Telle est cependant la position qu'occupe aujourd'hui, vis-à-vis du public, la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Montmagny.

Et, cependant, les directeurs ont eu à régler des réclamations pour un montant de \$10,822.66.

Ils l'ont fait sans hésiter et sans retard, au fur et à mesure qu'ils constataient la légalité de chacune des réclamations soumises à leur examen.

Cette promptitude à régler d'une manière satisfaisante les demandes d'argent n'a pas peu contribué à augmenter la confiance du public dans leur association et les directeurs sont heureux de pouvoir constater que les affaires générales de la compagnie continuent à suivre une marche progressive.

Durant la présente année, ils ont émis 449 polices couvrant une somme totale de \$488,625.00 et donnant comme primes \$24,555.31 de billets de dépôt.

En sorte que le nombre de polices émises par la compagnie depuis sa fondation jusqu'au 31 août dernier est de huit mille. Celles qui sont actuellement en vigueur couvrent une somme totale de \$1,340,140.00 dont \$133,110.00 seulement pour des risques de villages et \$1,207,030.00 pour des risques de campagne.

Bien que le montant des réclamations réglées pendant l'année atteigne un chiffre élevé et nonobstant le fait qu'il a fallu retrancher de la liste des arrérages tous les montants considérés comme mauvais ou réellement douteux, il n'est pas moins satisfaisant de constater que l'actif de la compagnie, comparé à son passif, accuse un excédant de \$27,336.20 ; ce qui denote l'état véritablement prospère dans lequel se trouve la Mutuelle de Montmagny.